

**LISTE D'APTITUDE DITE « D'INTEGRATION »  
FICHE DE CANDIDATURE 2020 – 2021**

Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>	
Nom d'usage :		Prénom :
Nom de famille :		

SITUATION A LA RENTREE SCOLAIRE 2020 - 2021	
Etre en position d'activité au 1er octobre 2019	
Pour l'accès à l'échelle de PLP : être en fonction dans un LP au 30.06.2019	
Justifier, au 1er octobre 2020, de 5 ans de services d'enseignement ou de documentation	
Etre au 01.10.2019 :	AE <input type="checkbox"/> AE-EPS <input type="checkbox"/> MA CD <input type="checkbox"/>
Discipline principale :	
Etablissement d'exercice :	
Echelon à la date du 31/08/2019 :	Date d'accès à l'échelon :

Cas de candidatures multiples sur les listes dites « d'intégration » (conditions sur la circulaire) :	
Premier choix :	Professeur certifié <input type="checkbox"/> ou PLP <input type="checkbox"/>
Deuxième choix :	Professeur certifié <input type="checkbox"/> ou PLP <input type="checkbox"/>

TITRES (joindre obligatoirement les pièces justificatives) points non cumulables entre eux	Cadre réservé à l'administration
<p><b>a) AE (autres qu'en EPS)</b>            LICENCE ou titre équivalent de niveau BAC + 3 : <b>40 pts</b>            MASTER ou titre équivalent de niveau BAC + 5 : <b>50 pts</b>            AE promus après inspection pédagogique spéciale ou sur proposition de la commission académique de sélection : <b>40 pts</b></p> <p><b>b) AE exerçant en EPS</b>            LICENCE ou titre équivalent de niveau BAC + 3 : <b>40 pts</b>            MASTER ou titre équivalent de niveau BAC + 5 : <b>50 pts</b>            AE issus des MA 2 en EPS intégrés dans le cadre du décret n° 91 - 203 du 25 février 1991 : <b>10 pts</b></p> <p><b>c) MA CD</b>            LICENCE ou titre équivalent de niveau BAC + 3 : <b>40 pts</b>            MASTER ou titre équivalent de niveau BAC + 5 : <b>50 pts</b></p>	

**NB : Faute de justificatifs (titres, diplômes) joints à la présente notice, aucune bonification ne sera accordée.**